
Procès Verbal de l'Assemblée Générale de l'AAEE – le samedi 02 mars 2019 –

L'ensemble des adhérents à l'AAEE, les anciens élèves et les usagers de l'Enssat ont été invités à prendre part à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle de l'association. L'Assemblée Générale s'est réunie dans la salle 020G à l'Enssat, la séance a été ouverte à 11h00 et close à 12h00.

La liste des personnes présentes a été dressée et est conservée comme annexe au présent procès-verbal. Se trouvent également en annexe les diapositives présentées aux personnes présentes.

Mme Justine Konopacki a été désignée présidente de séance.

M. Pierre-Yves Lapersonne a été désigné secrétaire de séance.

À l'ordre du jour :

- Bilan moral
- Bilan financier
- Modification du règlement intérieur
- Discussion, orientations, questions diverses
- Élection du nouveau Conseil d'Administration

1 Bilan moral

Pour l'exercice 2018-2019, l'association comporte 65 membres actifs ainsi que 1 membre de droit, soit 66 adhérents. C'est davantage que lors de l'exercice précédent avec une cinquantaine d'adhérents. L'adhésion à IESF sera renouvelée pour 2019, avec une cotisation de 500€. Elle a permis lors de l'exercice 2018-2019 d'assister à des retransmissions de conférences.

Les actions de l'association durant le dernier exercice comprennent différents éléments.

- L'événement "Génération Enssat" réunissant les anciens et les étudiants actuels ayant eu lieu au Pixie. La participation était très bonne, notamment du côté des étudiants et aussi des anciens qui ont participé. En effet, plusieurs d'entre eux se sont rendus disponibles pour la 1^{re} fois. Une cinquantaine de personnes étaient présentes.

- L'AAEE était impliquée dans la journée du 2 mars : présentation de l'association lors de la journée portes ouvertes, assemblée générale, participation à la remise des diplômes et au gala. Une conférence a eu lieu sur les débouchés possibles suite à l'obtention d'un diplôme ENSSAT, avec notamment des témoignages d'anciens sur place et aussi au travers de vidéos.
- Organisation d'un brunch le lendemain du gala, à destination des étudiants et des anciens.
- Diffusion des questionnaires relatifs aux enquêtes de IESF et de la CGE.
- Échanges avec l'AEE concernant leurs différents projets.
- Partenariat avec l'AEE pour financer au besoin au travers de la CCS des places pour le week-end d'intégration
- Présence de l'association au Conseil de l'école ainsi qu'au Conseil de perfectionnement.
- Synthèse des résultats de l'enquête CGE 2018 (sur les promotions 2014 à 2017).
- Participation aux entretiens d'admission sur titre pour les IMR.
- Edition d'un nouvel annuaire avec les dernières coordonnées à jour.
- Organisation de la galette des rois réunissant une quinzaine de personnes.
- Commission de la Caisse de Secours : plusieurs sollicitations cette année, moins que l'année précédente. 6 sollicitations étudiées contre 8 l'année précédente. 4 prêts d'honneur ont été octroyés contre 7 lors de l'année 2017-2018. Par ailleurs, 4 remboursements ont été obtenus. Enfin 1 aide a été octroyée à un étudiant pour participer au week-end d'intégration, en partenariat avec l'AEE. De manière générale il y a eu cette année une baisse de la demande. 17 963,59€ restent à rembourser sur l'ensemble des prêts en cours.
- Alimentation de la liste des offres d'emploi.
- Présence sur les réseaux sociaux, avec notamment le site web et le profil Twitter (+300 abonnés) qui ont connu un regain d'activité cette année.

Le bilan moral a été approuvé à main levée (100% pour, 0 abstention, 0 contre).

2 Bilan financier

Le trésorier, David Mahéo, a présenté l'état actuel des comptes ainsi que le bilan de l'exercice 2018-2019.

Pour la caisse principale :

- Le total des recettes s'élève à 2 468,72€, recettes sur dons et adhésions
- Le total des dépenses s'élève à 3 475,13€, dépenses pour le brunch, Générations Enssat, le pôt de parrainage, et les frais de gestions. À cela s'ajoutent aussi le contrat avec JES, la cotisation à IESF France et IESF Bretagne et la galette des rois.

Soit un bilan négatif de -1 006,41€. Les actifs de la caisse principale sont de 8 522,41€.

Pour la caisse de secours :

- Le total des recettes s'élève à 7 134,26€, recettes sur dons, intérêts, subvention Enssat, remboursements
- Le total des dépenses s'élève à 2 664,10€.

Soit un bilan positif de 4 470,16€. Les actifs de la caisse de secours sont de 12 886,19€.

Le bilan financier a été approuvé à main levée (100% pour, 0 abstentions, 0 contre).

3 Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'association a été modifié dans son article 9 concernant les montants des cotisations, article modifié pour la dernière fois par l'assemblée générale du 11 mars 2017.

Pour rappel, le montant de la cotisation est fixé à :

- 20€ pour les membres actifs (ingénieurs diplômés de l'Enssat ;
- 30€ pour les couples de membres actifs ;
- 5€ pour les membres associés étant étudiants à l'Enssat (élèves-ingénieurs, étudiants en Master et doctorants)
- 20€ pour les autres membres associés

La cotisation peut être réglée pour plusieurs années et être ainsi assortie d'une réduction :

- Pour les membres actifs : 55€ sur 3 ans ; 90€ sur 5 ans
- Pour les couples de membres actifs : 85€ sur 3 ans ; 140€ sur 5 ans

Les cotisations au tarif plein donnent le droit à un annuaire dans l'année de cotisation (un par couple le cas échéant).

L'insertion pour l'assemblée générale du 02 mars 2019 est la suivante :

”Le montant de la cotisation jointe entre l'AAEE et l'AEE, dont les avantages sont régis par convention, est fixé à 30€.”

4 Discussion, orientations, questions diverses

- Communication sur les médias sociaux (site web, Twitter)
- Promouvoir la page LinkedIn de l'Enssat
- Augmenter le nombre d'événements en lien avec les étudiants
- Développer des relations tripartites entre AAEE-AEE-ENSSAT
- Utiliser le vivier d'anciens du service AlloParrain pour participer au projet Article 1er (ex Passport Avenir) ou aider l'Enssat à recréer ce système afin de favoriser la réussite des étudiants dans leurs études et leur insertion professionnelle.

5 Élection du nouveau Conseil d'Administration

Florentin Molimard a donné sa procuration à Pierre-Yves Lapersonne.

Les membres sortants du Conseil d'Administration sont : Laurent Delattre, Laurent Feichter, Justine Konopacki, Pierre-Yves Lapersonne, Vitrice Nevis et Aurélia Poivre.

Sylvain Camus, David Mahéo, Aurélien Moreau, Florentin Molimard, Cédric Seureau et Omar Zorgati sont encore élus pour un an.

Sylvain Camus démissionne du Conseil d'Administration.

Laurent Delattre et Laurent Feichter ont fait savoir qu'ils ne se représentent pas pour le Conseil d'Administration.

Avec 100% des voix favorables, aucune voix non favorable et aucune abstention, sont élus au Conseil d'Administration de l'association :

- Vincent Barreaud, professeur à l'Enssat, membre de droit de l'Enssat
- Daniel Chillet, diplômé de l'Enssat en 1992
- Clément Descamps, diplômé de l'Enssat en 2019
- Justine Konopacki, diplômée de l'Enssat en 2014
- Pierre-Yves Lapersonne, diplômé de l'Enssat en 2015
- David Mahéo, diplômé de l'Enssat en 2015
- Myriam Malaquin, diplômée de l'Enssat en 2017
- Florentin Molimard, diplômé de l'Enssat 2016
- Aurélien Moreau, diplômé de l'Enssat en 2014
- Alexandre Picogna, diplômé de l'Enssat en 2017
- Aurélia Poivre, diplômée de l'Enssat en 2004
- Cédric Seureau, diplômé de l'Enssat en 2005
- Omar Zorgati, diplômé de l'Enssat en 2018

Ils rejoignent le Conseil d'Administration Clément Descamps, Myriam Malaquin et Alexandre Picogna.

Il est dressé un procès-verbal de l'Assemblée Générale, signé par la présidente et le secrétaire de séance.

À Lannion, le samedi 02 mars 2019,

La présidente, Justine Konopacki :

Le secrétaire, Pierre-Yves Lapersonne :